

AJDA

L'ACTUALITE JURIDIQUE

DROIT ADMINISTRATIF

Services postaux et télégraphiques
Intérieur

Ref: BLO9SEPT97 PF 071197/ Df: 26521369
ACTUALITE JURIDIQUE (DROIT ADMINISTRATIF
20.09.98 Vol. 1998 No. 9 29.09.98
0001-7728 21872678
LIBRIS
144 BLVD KRIM BELKACEM
ALGER
ALGERIE

LIBERTE CONTRACTUELLE DES PERSONNES PUBLIQUES

(1^{re} partie)

Sanctions du CSA

Conseils généraux : droit d'amendement

Directeur de la rédaction

PIERRE LE MIREProfesseur à l'université Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

Rédacteur en chef

LAURENT RICHERProfesseur à l'université Paris I
(Panthéon-Sorbonne)
Avocat au barreau de Paris

AJDA

L'ACTUALITE JURIDIQUE

DROIT ADMINISTRATIF

n° 9 - 20 septembre 1998

Sommaire

DOSSIER

DoctrineContrats

BICOU DU PRAT

Liberté contractuelle des personnes publiques, par Christine Bréchon-Moulènes, professeur à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne) 643**La liberté contractuelle des personnes publiques constitue-t-elle un droit fondamental?**, par Etienne Picard, professeur à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne), directeur adjoint du Centre de droit européen et comparé de l'université d'Oxford 651**La liberté contractuelle est-elle un droit fondamental? Le point de vue constitutionnel**, par Philippe Terneyre, professeur à la faculté de droit, d'économie et de gestion de Pau 667**La liberté contractuelle, droit fondamental en droit administratif?**, par Bernard Stirn, conseiller d'Etat, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris 673**La liberté contractuelle en droit privé**, par Laurent Leveneur, professeur à l'université Paris II (Panthéon-Assas) 676**Les contrats de droit privé des personnes publiques et la liberté contractuelle**, par Antoinette Hastings-Marchadier, maître de conférences de droit public à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne) 683**Les variations de la liberté contractuelle dans les contrats administratifs**, par Christine Maugüé, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur associé à l'université Paris II (Panthéon-Assas) 694

CHRONIQUES

Décisions du Conseil constitutionnel : DDOEF, exclusions, par Jean-Eric Schoettl, conseiller d'Etat 701**Chronique de législation : service postal communautaire**, par Martine Lombard, professeur à l'université Paris-II (Panthéon-Assas) 716

LEGISLATION

Repères : textes officiels parus en juillet et août 1998 722

AGENDA

Les rendez-vous du droit administratif 723

CONCLUSIONS
ET NOTESREVUE
D'ACTUALITE

Jurisprudence

Le droit d'amendement est inhérent au pouvoir délibérant des conseils généraux, concl. Christian Lambert sur CAA Paris (form. plén.) 12 février 1998, *M. Tavernier* _____ 724

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut refuser de sanctionner, concl. Didier Chauvaux sur CE 6 avril 1998, *Union syndicale de la production audiovisuelle* (2 esp.) _____ 729

Contentieux administratif

Sursis à exécution. – Trouble manifestement illicite. – TA Strasbourg 23 janvier 1998, *M. Ketterer c/ Délégation nationale à l'équitation sur poney*, obs. J.-M. W. _____ 734

DDOEF

Droit d'amendement. – Libre administration et ressources fiscales des collectivités locales. – Egalité. – Cons. constit. 25 juin 1998 (déc. n° 98-402 DC), chron. Jean-Eric Schoettl _____ 735

Etrangers

Police des étrangers. – Reconduite à la frontière. – Exécution d'office. – Délais. – Rétention administrative. – CE 1^{er} avril 1998, *Préfet des Yvelines c/ Mme Nsonde*, obs. Francis Mallol et Kaira Bouderbali _____ 737

Exclusions

Propriété. – Conciliation avec le droit au logement. – Privation sans indemnité. – Libre consentement. – Séparation des pouvoirs. – Concours de la force publique. – Cons. constit. 29 juillet 1998 (déc. n° 98-403 DC), chron. Jean-Eric Schoettl _____ 739

Ce numéro comporte un encart de quatre pages non foliotées «Abonnement à l'AJDA», placé entre la couverture et les pages 641 et 744.

AJDA

L'ACTUALITE JURIDIQUE
DROIT
ADMINISTRATIF

17, rue d'Uzès, 75108 Paris Cedex 02
Tél. : 01 40 13 30 30
Télex : Upresse 680876F
Fax : 01 40 13 51 08

Mensuel 54^e année

DIRECTEUR : Marc N. Vigier
Directeur délégué : Marc Auburtin
Conseiller de la direction : Jérôme Chapuisat
REDACTION : **Directeur** : Pierre le Mire - **Rédacteur en chef** : Laurent Richer
Secrétariat de rédaction : Odile des Ormeaux, Claude Fauvel, Muriel Bornand
GESTION : **Diffusion** : Olivier Filliau - **Publicité** : Hervé de Keranflec'h
Abonnements : Yvette Nay - **Fabrication** : Claude Playoult et Nathalie Deschamps

ABONNEMENTS :

17, rue d'Uzès, 75108 Paris Cedex 02 - tél. 01 40 13 50 55, fax 01 40 13 33 89
France : 1 an : 720 F - 2 ans : 1 320 F (TVA 2,1 % incluse)
Etranger : 1 an : 790 F - 2 ans : 1 480 F

L'ACTUALITE JURIDIQUE
DROIT ADMINISTRATIF
est éditée par
GRUPE MONITEUR

Société éditrice locataire-gérant
SA au capital de 1 100 000 F
Siège social 17, rue d'Uzès 75108 PARIS CEDEX 02
RCS Paris B 403 080 823
CODE APE 221 E - N° SIRET 403 080 823 00012
N° TVA intracommunautaire FR 32 403 080 823
Principal actionnaire : GEM
Président-Directeur général
Directeur de la publication : Marc N. Vigier
Directeur général : Philippe Chagnon
Directeur général adjoint (département juridique) :
Marc Auburtin